

FS -

ASSURANCE CHOMAGE

Au 01 Janvier 2018



Création le : 10 janvier 2018



Sommaire

Cotisations chômage – Mise en œuvre loi de finance 2018

L'Article 8 de la loi de financement de la sécurité sociale modifie le taux des cotisations d'assurance chômage.

A compter du 1er janvier 2018, le taux des cotisations d'assurance chômage est modifié comme suit:

- Part salariale : **0.95 %**
- Part patronale : 4.05 % (inchangé)

Mise en place dans Pégase 3 :

Dans le menu **Fichier | Paramètres nationaux**, renseigner la page **Pôle emploi** comme suit avec une date d'effet au 01/01/2018.

	Taux salarial	Taux patronal
Assurance chômage (AC) tranche A	0.950%	4.050%
Assurance chômage (AC) tranche B	0.950%	4.050%
Assurance chômage intermittents (tranche AB)	3.350%	9.050%

1 – Création d'une rubrique Assurance Chômage Ta + Tb

Rappel: le numéro de rubrique est donné à titre indicatif ; merci de tenir compte de votre plan de paie.

Le code formule utilisé doit être **COT 06**

Datation au 01/01/18

Assistant de création ×

Création d'une rubrique [référence]

Le code rubrique est un code à 5 chiffres. Le code de la rubrique est composé de 5 chiffres. Le code de la rubrique est composé de 5 chiffres. Le code de la rubrique est composé de 5 chiffres.

Code rubrique :

Formule : Cotisation plafon. tranche A+B

Libellé :

Début de validité :

Page identité : Renseigner les taux comme suit :

630010 Pôle Emploi Ta Tb

Formule : Cotisation plafon. tranche A+B [COT06]

Valeur	Intervalle	Arrondi	Autoriser la saisie	Imprimer sur le bulletin
Base	BASECALCULEE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Taux salarial	0.95%		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Montant salarial	MONTANTCALCULE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Taux patronal	4.05%		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Montant patronal	MONTANTCALCULE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Quantité				
Majoration base				

Ainsi que les constantes système :

ASSEDICACTASAL_ et ASSEDICACTBSAL_ : renseigner 0.95 % dans le descriptif

Page calcul :

La rubrique se calcule si... [\[Cliquer ici pour modifier\]](#)

Pas de restriction de calcul.

Rubrique intermédiaire de calcul

Régularisation automatique

Gestion du minimum Smic

Régularisation des taux

Type d'abattement : Plafonné

Organisme de cotisation : ASSED

POLE EMPLOI

Page cumuls :

Montant salarial pris en compte dans les charges salariales
 Montant patronal pris en compte dans les charges patronales
 Montant patronal des prévoyances pris en compte dans le forfait social
 Réintégrer les parts patronales de retraites et prévoyances

Montant pris en compte dans le calcul de la part saisissable du salaire : Oui, selon barème légal
 Prise en compte dans le calcul du solde de tout compte : Non pris en compte
 Pris en compte dans le calcul de la CSG : Non pris en compte
 Abattement CSG : Avec abattement
 Montant pris en compte : Salarial et patronal

Famille	Agrégat	Taux Salarial	Taux Patronal
ASSURANCE CHÔMAGE	Chômage		

CHOM | CH30 | | | + | -

Page options / Données agrégées :

Rubriques [630010] - Pôle Emploi Ta Tb

Toutes les rubriques | Validite à partir du 01/01/2018

DADS-U | DSN | Planning | Divers

Général | Données agrégées | Données nominatives

	France (hors Alsace)	Alsace
Code de cotisation	772	772
Code de cotisation pour la portabilité		
Qualifiant d'assiette	920-Autre assiette	920-Autre assiette
Cas particuliers de cotisation		

Modification | ← | ↩ | 🔍 | → | ➡ | ✨ Créer | ✕ Effacer | ✓ Valider | ⚠ Annuler

Page Comptabilité :

R S E Toutes les rubriques Validite à partir du 01/01/2018

Ventilation **ASSEDIC** **ASSEDIC**

Imputation Type : ventilation Niveau : référence **Imputation rubrique** Créer Effacer

Détail des comptes par salarié ?

Part salariale

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?
437400	POLE EMPLOI	C	<input type="checkbox"/>

Part patronale

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?
437400	POLE EMPLOI	C	<input type="checkbox"/>
645400	POLE EMPLOI	D	<input type="checkbox"/>

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire
Restrictions perso.

2 – Désactivation des rubriques Assurance Chômage Ta et Assurance Chômage Tb

Pour se faire, merci de vous rendre dans les rubriques concernées via le menu gestion des rubriques | sélectionner la rubrique | appuyer sur le bouton effacer | option désactivation de la rubrique : renseigner la date du 31/12/2017.

Assistant de suppression

Suppression d'une rubrique [référence]

Désactivation de la rubrique

Saisissez la date de désactivation de la rubrique puis cliquez sur "Désactiver"

Précédent Suivant Désactiver Annuler Page 2 / 3

3 – Mise à jour des bulletins modèles :

Une fois ces paramétrages réalisés, il est impératif de mettre à jour tous les bulletins modèles qui utilisent les rubriques d'assurance chômage en insérant la nouvelle rubrique Ta + Tb et en supprimant les deux rubriques désactivées.

630010	Pôle Emploi Ta Tb	R	1714.24	0.950	16.29	4.050	69.43
630200	Pôle Emploi Fngs	R	1714.24			0.150	2.57

4 – DSN :

23.001	Code de cotisation	772
23.002	Qualifiant d'assiette	920 / 920-Autre assiette
23.004	Montant d'assiette	1714.00
23.005	Montant de cotisation	0.00
23	Cotisation agrégée	

Attention : nous vous informons qu'il est possible que nous revenions vers vous une fois que nous aurons eu des précisions de la part de la direction de la sécurité sociale.
